

# SPUQ INFO

BULLETIN DE LIAISON DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES



Mot du Comité exécutif //

## Appel nominal

Le 19 février 2009 aura vu un corps professoral très mobilisé – avec plus de 600 collègues sur les lignes de piquetage! – et fortement déterminé à faire sauter ce verrou que le Conseil d'administration de l'UQAM s'est imposé à lui-même en plus de prétendre honteusement nous y soumettre.

À celles et ceux qui, pour des raisons diverses et motivées, n'ont pu participer à cette journée de grève, il s'agit maintenant de se joindre de plain-pied et en solidarité à ce mouvement qui vise à ce qu'un règlement négocié de nos conventions collectives soit obtenu avant la fin de la session d'hiver.

Et puisque l'administration de l'UQAM n'a pas modifié ces derniers jours le *statu quo* béat de sa position attentiste, le mandat confié par l'Assemblée générale au Comité exécutif du SPUQ lors de la journée d'étude du 16 février est clair : il y aura donc grève des professeures, professeurs et des maîtres de langue le mercredi 25 février ainsi que le vendredi 27 février.

Le corps professoral de l'UQAM, par la voix de son Comité exécutif, invite de ce pas l'ensemble de la communauté et, au premier chef, ses étudiantes, étudiants, à se joindre à lui le mercredi 25 février pour organiser et tenir des ateliers où nous débattons de « Quelle Université voulons-nous? ». Nous poursuivrons cette réflexion le vendredi 27 février en nous unissant aux associations étudiantes et aux syndicats de l'UQAM pour la tenue d'une journée consacrée à la « gouvernance universitaire ».

L'entente odieuse que le CA a signé avec le MELS implique cependant : « la collaboration de la communauté universitaire ». Aujourd'hui, le corps professoral de l'UQAM dit haut et fort qu'il refuse de collaborer à cette supercherie. Que cela se dise et s'entende, ici, de l'autre côté de la rue et hors les murs, jusqu'à Québec : les professeures, professeurs et maîtres de langue ont décidé de rester debout! □

272  
février 2009

### SOMMAIRE //

- MOT DU COMITÉ EXÉCUTIF – APPEL NOMINAL -1
- À VOULOIR ATTEINDRE LA MOYENNE CIBLE... ON LA DÉPASSE SILENCIEUSEMENT! jean bélanger -2
- NOS GRÈVES FONDATRICES : QUATRE MOIS EN 1976-1977, MAIS D'ABORD TROIS SEMAINES EN 1971 louis gill -3
- POINT DE VUE D'UN PROFESSEUR MEMBRE DU SPUQ SUR L'INTÉGRATION DE LA TÉLUQ À L'UQAM claude braun -4
- LE BUDGET RÉVISÉ 2008-2009 : LE PRINTEMPS S'ANNONCE BEAU MAIS CHAUD, lucie lamontagne -6
- EN HOMMAGE À UN COLLÈGUE, UN AMI, andré charette, michel devost -7



Photo : Steve Vezeau



## À vouloir atteindre la moyenne cible... on la dépasse silencieusement!

// JEAN BÉLANGER, 1<sup>er</sup> vice-président

Lors de sa rencontre du 10 février dernier, la Commission des études, dans le cadre de l'exercice de répartition des charges d'enseignement aux départements, a reçu un document présentant les effectifs étudiants ayant été comptabilisés ainsi que le nombre de cours donnés au premier cycle pour l'année 2008-2009. À partir de ces données, il est établi que la moyenne d'étudiants par cours atteinte au premier cycle pour l'année qui se termine est à 42,1.

On doit donc en conclure que l'exercice lancé dans le supposé défunt « plan de redressement » a tellement été efficace qu'il a même mené à un dépassement. Ceci signifie donc que des cours ont été fermés quand ils auraient pu être maintenus ou encore que le nombre d'étudiantes, étudiants par cours a été augmenté sans que ceci n'ait été vraiment nécessaire. L'excès de zèle s'est traduit concrètement par une réduction de plus de 130 charges de cours, ce qui correspond à une économie de plus de 1 170 000 \$ (si on considère que le coût moyen d'une charge de cours est présentement de 9 000 \$).

La convention collective prévoit, dans une situation de dépassement de la moyenne cible de 41, que les sommes ainsi économisées soient retournées aux départements ayant dépassé leur moyenne cible afin qu'elles soient réinjectées dans le soutien aux activités académiques.

Le SPUQ a donc déposé un grief, le vendredi 13 février dernier, afin de voir au respect de cette clause de la convention collective, qui précisons-le, n'a pas été présentée à la Commission des études lors de sa séance du 10 février.

De telles situations illustrent vraiment la nécessité de baliser nos conditions de travail au sein de notre convention collective et ce d'autant plus si ces conditions influent directement sur la qualité de l'enseignement. Dans le cadre de l'exercice de balisage réalisé par la firme Aon pour le compte de l'administration de l'Université, il sera peut être découvert que nous sommes une des seules universités dont la moyenne cible est inscrite au sein de la convention collective des professeures, professeurs. Il sera alors tentant, pour la partie patronale – talonnée par le Conseil d'administration ou le Ministère? – de demander le retrait de cette clause pour cause d'étalement « à la baisse ». Nous sommes d'avis qu'il ne saurait en être question, surtout lorsqu'il s'agit de miner la qualité de l'enseignement, de la recherche et de la création qui se font à l'UQAM. □

## BULLETIN DE LIAISON DU SPUQ

SPUQ-INFO, UQAM  
BUREAU A-R050  
C.P. 8888, SUCCURSALE CENTRE-VILLE  
MONTRÉAL, QUÉBEC, H3C 3P8

TÉLÉPHONE : (514) 987-6198  
TÉLÉCOPIEUR : (514) 987-3014  
COURRIEL : [spuq@uqam.ca](mailto:spuq@uqam.ca)

SITE INTERNET :  
<http://www.spuq.uqam.ca>

ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO//  
Jean Bélanger  
Claude Braun  
André Charette  
Michel Devost  
Louis Gill  
Lucie Lamontagne

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

MARDI 10 MARS

SALLE MARIE-GÉRIN-LAJOIE

**0** semaine  
pour régler le problème  
**25 et 27 février**  
**Journées de grève**  
**2009**

**SPUQ**  
Syndicat des professeurs et professeurs  
de l'Université du Québec à Montréal

**CSH**

# Nos grèves fondatrices : quatre mois en 1976-1977, mais d'abord trois semaines en 1971

// LOUIS GILL, – professeur au Département des sciences économiques de 1970 à 2001 et 1<sup>er</sup> vice-président du SPUQ de 1994 à 2001

La grève actuelle incite tout naturellement à évoquer la célèbre grève victorieuse de quatre mois qui a eu lieu du 17 octobre 1976 au 17 février 1977, la plus longue jamais menée par des professeurs d'université en Amérique du Nord. Plusieurs y voient une source de fierté et d'inspiration, ainsi que l'origine de notre convention collective actuelle. De par son ampleur et sa notoriété, cette grève historique laisse malheureusement dans l'oubli celle qui a eu lieu cinq ans plus tôt, du 13 octobre au 2 novembre 1971, au terme de laquelle nous avons signé notre première convention collective.

## La grève de 1971

C'est cette grève de trois semaines qui nous a donné tous les fondements de la convention collective actuelle : autonomie de l'assemblée départementale en matière d'embauche, d'évaluation et de répartition des tâches, charge maximale de quatre cours de trois crédits par année, pouvoir décisif sur l'orientation de l'enseignement et de la recherche par une représentation professorale et étudiante majoritaire à la Commission des études, acquisition de la permanence au terme de deux contrats de deux ans, sécurité d'emploi, garantie de liberté académique et politique et de non-discrimination, etc. Cette convention collective a été l'épine dorsale des conventions collectives des autres constituantes de l'Université du Québec et une référence incontournable pour les autres universités au Québec où elle a aussi exercé une influence déterminante sur le mouvement de syndicalisation. Nous l'avons améliorée substantiellement par la suite au fil des années tout comme nous avons subi certains reculs, l'administration revenant sans cesse à la charge pour tenter de nous les imposer.

La plus formidable offensive en ce sens est incontestablement celle qui a été lancée en

1974 à l'enseigne de la « Réforme Després ». Cette réforme, identifiée à son concepteur le président de l'UQ Robert Després, nommé à cette fonction par le premier ministre libéral Robert Bourassa pour « mettre de l'ordre » à l'Université du Québec, était un véritable coup de force qui remettait en question tout l'édifice de l'université démocratique et collégiale créée en 1968, dont nous avons consigné les garanties dans notre convention collective. On ne peut s'empêcher d'y voir des liens de parenté évidents avec l'opération en cours aujourd'hui au compte d'une prétendue meilleure gouvernance de l'université.

## La grève de 1976-1977

La bataille pour la négociation de notre troisième convention collective en 1976 devenait donc une bataille non seulement pour préserver les acquis des deux conventions précédentes, celles de 1971 et



de 1973, et les améliorer, mais une bataille dont le principal enjeu était la défense de l'université publique démocratique et collégiale qui était directement menacée. Le défi était de taille et la longue bataille que nous avons dû livrer a été à sa hauteur. Aussi, devons-nous considérer la grève de

1976-1977 comme une grève qui a été d'abord défensive, menée à l'enseigne du mot d'ordre « *Le coup de force ne passera pas!* ». Au terme d'une lutte sans relâche au cours de laquelle la menace de fermeture de l'université était omniprésente, la « Réforme Després » a finalement été retirée. Nous pouvons dire, le 17 février 1977 : « *Le coup de force n'a pas passé!* ». Tirant les conclusions de leur échec, le recteur de l'UQAM, Maurice Brossard, et le président de l'UQ, Robert Després, présentaient peu après leur démission.

## Les gains de la grande grève

La grève de quatre mois nous a donc permis de préserver l'ensemble de nos acquis, mais elle nous a aussi apporté des gains substantiels. Nous avons obtenu des augmentations de salaires de 32 % pour la première année, 8 % pour la deuxième et 6 % pour la troisième avec un seuil de déclenchement de l'indexation au coût de la vie à 6 %. Ces augmentations étaient comparables à celles qu'avaient obtenues le Front Commun des secteurs public et parapublic. Comme on le voit, c'était une autre époque. Nous avons aussi obtenu la base de notre régime actuel de congés sabbatiques accessibles à tous et à toutes sur un pied d'égalité, aux seules fins du ressourcement personnel. Et nous avons surtout obtenu ce gain majeur qu'était une formule d'ouverture de postes de professeurs réguliers destinée à réduire progressivement la proportion des cours donnés en appoint par des chargés de cours, de manière à faire reporter sur un corps professoral régulier et stable la majeure partie de l'enseignement : un objectif des plus légitimes dans une université normale, que nous poursuivions depuis les débuts de l'UQAM et qui est encore aujourd'hui au centre de nos revendications.

En vertu de cette disposition, le nombre de postes que l'Université avait l'obligation d'ouvrir, mais qu'elle refusait d'ouvrir,



s'élevait cinq ans plus tard, en 1982, à 383. Le bien fondé de la contestation par le SPUQ de cette violation de la convention collective a été affirmé en arbitrage et par les tribunaux supérieurs qui ont ordonné à l'UQAM de procéder à l'ouverture des postes. Mais cela est survenu dans la conjoncture des années 1982-1983 qui ont vu le gouvernement de René Lévesque procéder à des attaques d'une rare férocité contre les syndicats des secteurs public et parapublic, avec des réductions de salaires de 30 % sur trois mois et une désindexation de 3 % des régimes de retraite. Dans le cadre du renouvellement de sa convention collective, le SPUQ a alors, dans ce contexte, abandonné sa clause d'ouverture de postes et concédé les 383 postes dont l'ouverture avait été ordonnée par les tribunaux. Triste dénouement.

### Une grève illégale de 24 heures, le 11 mai 1972

Pour compléter ce tour d'horizon de l'activité gréviste passée du SPUQ, il faut mentionner sa grève illégale de 24 heures du 11 mai 1972 en appui à la grève générale déclenchée par les 200 000 syndiqués des secteurs public et parapublic à la suite de l'emprisonnement des dirigeants des trois grandes centrales syndicales, Louis Laberge de la FTQ, Marcel Pepin de la CSN et Yvon Charbonneau de la CEQ. Cette grève générale avait largement débordé le secteur public et couvert l'ensemble du

Québec, prenant dans certaines régions une dimension quasi insurrectionnelle avec la prise de contrôle temporaire du pouvoir local par les travailleurs dans certaines villes, dont Sept-Îles. Il va sans dire que ce débrayage illégal du SPUQ n'avait rien à voir avec sa convention collective, mais tout à voir avec la solidarité syndicale dans une riposte unitaire sans précédent à la répression gouvernementale.

### En 1971, Claude Corbo gréviste

Enfin, il est utile de savoir que notre recteur Claude Corbo a, dans une autre vie, été un défenseur des revendications historiques du SPUQ. Il était en 1971 membre de l'Exécutif

du syndicat au sein duquel il occupait le poste de secrétaire et avait été désigné responsable de la préparation d'un « Dossier noir de la mal-administration ». Il avait été partie prenante de la recommandation unanime de l'Exécutif de déclencher la grève et avait de manière responsable participé au piquetage (au centre sur la photo). Serait-il trop optimiste de souhaiter que ces vieilles racines puissent être aujourd'hui le gage d'une attitude favorable à l'égard de revendications qu'il a un jour défendues y compris par le recours ultime à la grève? □

Toutes les informations sont tirées du livre publié par le SPUQ intitulé : Trente ans d'écrits syndicaux, Louis Gill (2002).



Photo : Michel Fortin

## Point de vue d'un professeur membre du SPUQ sur l'intégration de la TÉLUQ à l'UQAM

// CLAUDE BRAUN, Département de psychologie

Je suis professeur et membre du SPUQ depuis 1982. Lorsque j'ai entendu parler de l'existence de cours universitaires à distance, il y a des très nombreuses années, j'ai été intrigué et séduit par l'idée. Il me semblait alors, et mon point de vue là-dessus n'a pas changé, que de nombreux cours universitaires peuvent être avantageusement offerts à distance. Mais peu de diplômes, me semblait-il, ne devraient y être disponibles, sauf des certificats. En effet, il me semblait

important pour de nombreux programmes de formation universitaire que les étudiants puissent avoir, et même soient obligés d'avoir, un contact direct avec des professeurs et chercheurs œuvrant dans une enceinte universitaire complète et même bien au delà, c'est-à-dire dans les centres de recherche et centres de services professionnels affiliés à l'université. Il me semble aussi extrêmement important qu'autant de professeurs que possible soient actifs en recherche de pointe (scientifique, création). C'est la richesse de l'environnement universitaire traditionnel.



Au delà de l'intérêt évident de la formation universitaire à distance (clientèles non accessibles autrement, accessibilité accrue des citoyens à l'éducation), intérêt bien présenté par divers questionnaires dans divers rapports entre 2003 et 2008 sur l'intégration de la TÉLUQ à l'UQAM<sup>1</sup>, j'ai toujours voulu aller voir si je ne pourrais pas fabriquer, moi aussi, un cours à distance. Les obstacles ont vite fait de m'arrêter dans mon élan. En particulier, je rêvais de faire un cours « parfait ». Quoique la recherche scientifique ait occupé le gros de mon temps toutes ces années, j'aime enseigner et je consacre beaucoup d'heures de préparation à chaque année à mon enseignement. J'ai publié des livres conçus pour être la pièce maîtresse de plusieurs de mes cours. J'ai monté de copieuses présentations en « power point » pour tous mes cours. Je peaufine les présentations « power point » à chaque année. J'ai utilisé de nombreux vidéos dans mes salles de classe. J'utilise Moodle pour mettre des articles de périodique, mes présentations en « power point », mon plan de cours, un glossaire de 5 000 termes techniques, à la disposition des étudiants dans mes cours. Je prépare mon cours la veille en visant une prestation du calibre de celle d'un acteur de théâtre professionnel (je doute y arriver, mais j'essaie). Je crois ressembler en cela à de nombreux collègues membres du SPUQ.

Que serait pour moi le cours « parfait » ? Ce serait un cours pour lequel je disposerais de ressources importantes de graphisme, de traduction, audiovisuelles et pédagogiques, ressources auxquelles un membre du SPUQ ne peut présentement que rêver. Je ne parle pas des habiletés et ressources que peut mobiliser un professeur, seul dans son bureau. Je parle de services professionnels de pointe. Mon cours parfait serait filmé. Mes prestations seraient faites en studio (afin que toute répétition ou dysfluence ou hésitation ou autre faiblesse de ma prestation fasse l'objet d'une reprise) et afin que la qualité de la lumière et du son soit optimisée (pas d'étudiants qui toussent, pas de questions plus ou moins pertinentes de la part des étudiants, etc.). Dans le document final, mes prestations seraient entrecoupées en plein écran par des illustrations, apparaissant exactement au moment opportun, en haute résolution, avec un graphisme haut en précision et en couleurs, avec un style tout

de même cohérent. Des segments animés (morceaux de film) y figureraient aussi. Des spécialistes plus compétents que moi, chacun dans son domaine, s'occuperaient des questions de droit d'auteurs du matériel d'illustration, du montage, du graphisme, de la qualité de l'enregistrement, et m'aideraient à ajuster ma pédagogie pour ce média qui ne m'est pas familier. L'espérance de vie du cours m'appartiendrait. Il m'est intolérable de penser que mon enseignement puisse être exploité après sa date de péremption. Étant le spécialiste de ma matière, et artisan de mon œuvre, je suis le seul à pouvoir en juger.

Bref, j'aimerais être le maître d'œuvre de la construction d'un cours dont l'envergure serait beaucoup plus grande que les cours que je dispense actuellement. En continuité logique avec ce schéma, il m'apparaît alors, et seulement alors, justifié que mon employeur distribue mon cours à qui voudrait payer pour le suivre, n'importe où dans le monde, et il m'apparaît aussi parfaitement évident que la préparation d'un tel cours doit être créditée par l'employeur plus généreusement qu'un cours traditionnel. La richesse de l'université à distance devrait être la très grande qualité des cours qu'elle dispense. Cependant, une partie de ces nouvelles ressources pourraient aussi servir à bonifier les cours traditionnels pour ceux et celles parmi nous qui continueront à enseigner directement en personne à des groupes-cours et qui ont soif d'excellence en enseignement.

Je ne vois pas d'obstacle majeur à ce que soient intégrés des professeurs spécialistes de l'enseignement à distance dans les départements et programmes. Plusieurs d'entre eux prendraient peu de temps à faire d'autres activités que celles auxquelles ils ont été habitués jusqu'alors (recherche, cours traditionnels, charges administratives, etc.). À l'inverse, j'aimerais que le SPUQ ainsi que les autres acteurs de l'UQAM se penchent sur comment on va faire en sorte que les membres actuels du SPUQ puissent contribuer, eux, à l'enseignement à distance de très haute qualité. Quelle est l'ampleur des ressources que la TÉLUQ pourrait mettre à la disposition de professeurs qui voudraient faire le saut en enseignement à distance ? À l'inverse, l'UQAM elle-même pourrait-elle, devrait-elle, et voudrait-elle, contribuer

des ressources (expertise en traitement de fichiers, production vidéo, montage, etc., en illustration pédagogique, en pédagogie de l'enseignement à distance) ? Plus précisément, l'UQAM devrait-elle donner priorité à l'acquisition de telles ressources ? Il ne suffit pas que des questionnaires déposent des rapports pour que soit restructurée massivement l'UQAM. Il faut que les artisans de cette restructuration, les professeurs, aient une vision claire de l'objectif qui sera le leur.

À mon sens, la TÉLUQ et l'UQAM feront bon ménage si, et seulement si, chacune rehausse la production de l'autre. Nous devrions tous deux, professeurs TÉLUQ et UQAM, vouloir transformer nos étudiants en bonnes têtes, en chercheurs, en créateurs, en diplômés toujours de plus en plus compétents. Dans les rapports de Bilodeau et collègues (2003), et de Brossard (2008), je ne vois aucune piste vers une telle synergie. La fusion du milieu universitaire traditionnel riche avec un SYSTÈME de bonification majeure de la qualité des cours est un exemple d'une telle synergie, motivante pour tous. Encore faut-il identifier et exiger une structure administrative ciselée pour optimiser de tels objectifs. De toute évidence, il ne dépend que de nous d'y voir. On pourrait commencer ce processus par un colloque intersyndical. Présentement, la charrue est devant les bœufs. Nous devons d'urgence mettre le bœuf devant la charrue. □

1. Voir notamment :

BILODEAU, France *et al.* (2003). Rapport du comité de travail Téluc-UQAM sur le recrutement et les communications. [www.unites.uqam.ca/teluq/pages/pdf/comiteParitaire/rapport\\_comite\\_recrutement\\_com\\_31mars2003.pdf](http://www.unites.uqam.ca/teluq/pages/pdf/comiteParitaire/rapport_comite_recrutement_com_31mars2003.pdf) et

BROSSARD, Pierre (2008). L'INTÉGRATION DE LA TÉLÉ-UNIVERSITÉ À L'UQAM : [www.uqam.ca/divers/rapport-brossard.pdf](http://www.uqam.ca/divers/rapport-brossard.pdf)

# Le budget révisé 2008-2009 : Le printemps s'annonce beau mais chaud

// LUCIE LAMONTAGNE, trésorière

Depuis l'automne dernier, les décisions annoncées de la ministre Courchesne de remettre à l'UQAM les 65 M\$ des subventions conditionnelles, un 180 M\$ pour le Complexe des sciences et de tenir indemne l'Université des dépenses de l'Îlot Voyageur, ont insufflé à toute la communauté uqamienne un vent de soulagement. Encore mieux, la ministre a reconnu que la communauté universitaire ne devait pas faire les frais de la dérive immobilière.

Le budget de mai 2008, reflétant le plan de redressement fait par l'UQAM, la firme PricewaterhouseCoopers et « bonifié » par le recteur Corbo, avait été préparé en fonction d'hypothèses excluant le paiement du Complexe des sciences et de l'Îlot Voyageur. Le budget révisé, présenté en janvier 2009, incorpore dans ses hypothèses le versement des subventions conditionnelles ainsi qu'une partie du montant promis par la ministre pour le Complexe des sciences.

L'analyse du budget 2008-2009 révisé, lorsque comparé aux états financiers vérifiés de 2007-2008, révèle :

- 1) une légère augmentation du nombre d'étudiants équivalent temps plein alors qu'une baisse de la population étudiante avait été anticipée à la suite de la crise immobilière. Ainsi, des revenus supérieurs à ceux de 2007-2008 ont été budgétés (3,6 M\$) et proviennent principalement des diverses subventions et réinvestissements du MELS et des frais de scolarité.
- 2) La masse salariale budgétée (sans les avantages sociaux) pour la direction montre une augmentation de 8 % par rapport à celle de 2007-2008 (15,4 M\$ à 16,7 M\$). Cette augmentation reflète principalement l'engagement de nouveaux cadres et professionnels en remplacement de la firme PricewaterhouseCoopers et un accroissement des tâches reliées à l'insertion de l'UQAM dans le périmètre comptable du gouvernement.
- 3) La masse salariale budgétée du corps professoral, quant à elle, est

demeurée stable par rapport à celle de l'année 2007-2008 (89 M\$) malgré l'augmentation de 2 % des salaires et l'absence de nouvelles embauches.

- 4) Aussi, moins de professeurs se seraient prévalus des indemnités de départ, préférant la retraite graduelle.
- 5) Des économies dans la masse salariale des chargés de cours ont aussi été budgétées par suite de l'atteinte de la moyenne-cible de 41 étudiants, entraînant une diminution du nombre de charges de cours.
- 6) Par contre, les dépenses en fournitures et matériels et le coût des volumes et périodiques a augmenté de 15 % (la baisse de la valeur du dollar canadien en serait en partie responsable). Les coûts supplémentaires pour l'énergie ainsi que l'ajout ou la mise en place d'équipements informatiques grugent les revenus supplémentaires.
- 7) Quoique le coût des firmes d'experts ait diminué par rapport à 2007-2008 dans le budget révisé, il n'en reste pas moins que près de 2,4 M\$ d'honoraires professionnels et 3,8 M\$ en services professionnels seraient dépensés.
- 8) Au chapitre des frais financiers, l'UQAM a profité de la baisse des taux d'intérêts pour sa marge de crédit et du paiement des subventions conditionnelles, en plus des baisses d'intérêts anticipées de 4,7 M\$ suite aux versements possibles de 88 M\$ en février et de 21 M\$ en mars sur les 180 M\$ à venir pour le Complexe des sciences. Par contre, les frais d'intérêts à payer se situent encore à 5,2 M\$ alors que les virements interfonds pour les dettes d'immobilisations demeurent encore à plus de 11 M\$. Ainsi, sans les frais financiers, le Fonds de fonctionnement présenterait un surplus de 1,5 M\$, et encore plus, sans les frais de firmes d'experts.

Au-delà de ces chiffres encourageants, il faut se rappeler que la communauté uqamienne supporte depuis 2004 des dépenses d'immobilisations, d'intérêts et d'experts à même ses revenus pour ses activités académiques, grugeant inexorablement son

Fonds de fonctionnement à mesure que le temps passe, alors que rien ne garantit que ces dépenses causées par l'immobilier seront totalement compensées par les promesses de la ministre. Par exemple, si les promesses de la ministre s'étaient concrétisées en juin 2008, la marge de crédit, qui avait alors atteint 217 M\$, aurait été non seulement totalement remboursée grâce aux versements des subventions conditionnelles (65 M\$) et des 180 M\$ du Complexe des sciences (il y aurait eu un surplus d'environ 26 M\$). Les économies d'intérêts auraient été supérieures à celles budgétées actuellement et notre déficit accumulé du Fonds de fonctionnement se porterait mieux encore, si l'on n'avait pas été dans l'obligation de payer des montants faramineux pour des firmes d'experts.

Et encore, il reste le remboursement des montants payés par l'UQAM pour l'Îlot Voyageur (environ 85 M\$ incluant les frais d'experts et les intérêts) et le remboursement de la ponction de 6 M\$ fait par le MELS en 2003-2004. En plus, il faut compter sur les subventions additionnelles pour les dépenses d'entretien du Complexe des sciences lorsque ces espaces seront reconnues par le MELS et possiblement un loyer à recevoir de la TÉLUQ. Par contre, il faudra composer avec les intérêts fixes à verser aux détenteurs de l'obligation de 150 M\$ pour les prochaines 40 années, tel un reliquat de l'aventure immobilière.

Il est donc indécent, pour ne pas dire pervers, que le gouvernement retarde indûment les paiements complets des sommes promises et exige de l'UQAM encore des dépenses inutiles pour des experts à partir de son Fonds de fonctionnement. Pire, le gouvernement laisserait entendre que les professeurs de l'UQAM sont trop payés ou qu'ils bénéficient de conditions de travail avantageuses pour justifier encore une fois des études d'étalonnage ou mettre en doute notre « performance » afin de détourner l'attention sur sa responsabilité dans la dérive immobilière. En fait, le printemps s'annonce beau en autant que le MELS respecte ses promesses, sinon il pourrait être chaud. □

# En hommage à un collègue, un ami

// **ANDRÉ CHARETTE**, professeur, Département d'organisation et ressources humaines  
**MICHEL DEVOST**, chargé de cours, Département de management et technologie

À un autre moment et dans un autre lieu, il a été dit de notre collègue le professeur Jean-Claude Forcuit qu'il avait trois passions : sa conjointe Josette, les voyages et l'Université. Il faudrait ajouter à cette liste une quatrième passion : ses nombreux amis à l'Université et à l'extérieur.

Il n'est pas exagéré de dire de Jean-Claude qu'il aimait profondément l'UQAM, l'École des sciences de la gestion et le Département d'organisation et ressources humaines. Il a d'ailleurs joué un rôle de premier plan dans l'essor de ces trois entités.

S'étant joint à l'UQAM au début des années 1970, il a été de ceux et celles qui ont donné son caractère très particulier à l'institution. Les grandes qualités de Jean-Claude, sa disponibilité, son intérêt pour sa communauté, son ouverture aux autres, son amour des étudiants et étudiantes, sa culture de service, ont trouvé dans l'UQAM de la première époque un terrain des plus propices pour s'exprimer.

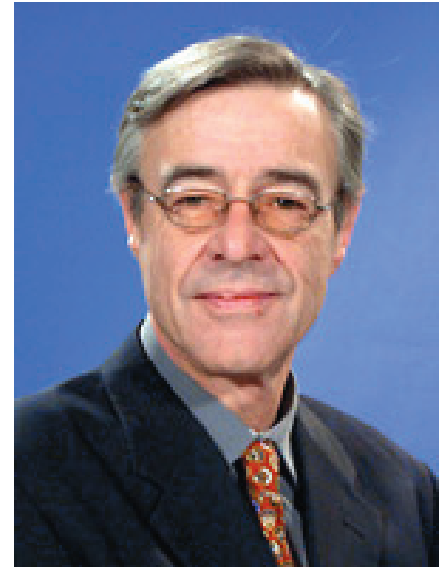
L'UQAM d'alors, et jusqu'à nous jours, a pu profiter des qualités de Jean-Claude; de son côté, Jean-Claude a pu se sentir chez lui à l'UQAM. Il y passait d'ailleurs une bonne partie de son temps. Alors que, depuis quelques années, les nouvelles technologies nous permettent de travailler presque partout sauf dans notre bureau, Jean-Claude était un irréductible de l'ancienne façon de faire. Ses étudiants et étudiantes, tout autant que ses collègues, pouvaient le retrouver plus souvent qu'autrement dans son bureau de professeur.

Lorsque Jean-Claude n'était pas dans son bureau de professeur, c'était habituellement parce qu'il occupait un de ses nombreux bureaux de direction. À la création de l'École des sciences de la gestion, Jean-Claude était là. Combien de fois, il a accepté de bon gré de prendre la direction de l'un ou l'autre programme en administration. Tous les programmes en administration, et leurs étudiantes et étudiants, lui doivent beaucoup.

Il a aussi occupé le poste de vice-doyen à l'enseignement à l'École. Et lorsque la direction de sa faculté avait besoin d'un volontaire pour une de ces tâches pour lesquelles il n'est pas évident de trouver des responsables, Jean-Claude acceptait plus souvent qu'à son tour d'en prendre la responsabilité. Le doyen ou la doyenne, ou tout autre recruteur de talent, pouvaient alors dormir bien tranquilles. Si vous confiez une tâche à Jean-Claude Forcuit, vous saviez qu'elle serait réalisée dans les meilleures conditions.

Il en allait ainsi dans les départements où il œuvrait. En sa qualité d'enseignant, Jean-Claude relevait presque toujours du Département de management et technologie. Il aimait y donner des cours de base en administration, à des tout nouveaux étudiants et nouvelles étudiantes. À d'autres occasions, il s'investissait dans des cours à l'autre extrémité du programme, les cours de synthèse du baccalauréat en administration. Ce sont tout particulièrement dans ces cours, dans le cadre desquels les étudiants et étudiantes doivent concevoir de nouvelles entreprises, que Jean-Claude pouvait le mieux utiliser ses qualités de pédagogue, sa créativité, son intérêt et son dévouement pour ses étudiants et étudiantes.

Au Département d'organisation et ressources humaines, Jean-Claude reprenait son rôle



de collègue dévoué et disponible. Pendant combien d'années a-t-il siégé au comité de direction du département; à combien de reprises a-t-il accepté de participer à l'un ou l'autre des comités départementaux?

On pourrait croire d'un collègue qui s'investissait autant dans sa communauté, qu'il devait aimer se mettre en évidence. On aurait tellement tort. Si ses collègues et ses amis avaient voulu décrire en un mot Jean-Claude, la grande majorité aurait probablement choisi le mot « discrétion ». Autant Jean-Claude aimait offrir ses services, parfois dans les tâches les plus ingrates, autant il aimait opérer en arrière scène, aussi discrètement que possible.

Jean-Claude manquera à ses nombreux amis qui l'ont tellement apprécié, à ses collègues, aux directions de son département, de sa faculté et de son Université. Jean-Claude est de ceux et celles dont on n'apprécie vraiment l'amitié et la contribution que lorsque l'on en est privé. □

---

NDLR - Notre collègue Jean-Claude Forcuit a été 2<sup>e</sup> vice-président du SPUQ entre 1983 et 1986. Il est décédé le 5 janvier dernier. Un autre ancien membre du Comité exécutif, M. Jacques Peltier, qui fut trésorier du SPUQ en 1974-1975, est décédé le 19 janvier dernier. Il avait été professeur au Département des sciences économiques jusqu'à sa retraite, au milieu des années 1990. À leurs proches et amis, nous offrons nos sincères condoléances.

272  
février 2009



BULLETIN DE LIAISON DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL